



Divorcée et enfant a charge, je demenage, quel obligation?

Par **cityze**, le **09/08/2011** à **10:23**

Bonjour,

Je suis divorcée et j'ai la garde de mon fils, son père l'a un week end sur deux et une semaine de vacance sur deux.

Je déménage, je change de région (région voisine et département voisin)

et j'aimerais savoir quel démarche dois-je faire pour être en règle avec le père ?

Car la moindre faute, son père en profiterais pour saisir l'occasion et demander la garde pour me casser.

Merci de vos réponse

Par **corimaa**, le **09/08/2011** à **11:11**

Bonjour, vous devez avertir le père par lettre recommandee AR de votre deménagement et de votre nouvelle adresse au moins un mois avant votre deménagement.

Si la distance est trop éloignée et ne permet plus au père de pouvoir profiter de ses DVH, vous devrez à nouveau saisir le jaf afin de modifier ceux ci

Par **cityze**, le **09/08/2011** à **11:23**

je déménage 20km plus loin que mon domicile actuel.
Lui habite a 90km de chez moi, là il sera a 110km.
Celà ne changeras rien au niveau de ses DVH, il le verra aussi souvent.
Es-ce bon a votre avis ?

Par **corimaa**, le **09/08/2011 à 11:28**

Oui, c'est bon, et s'il rechigne, proposez lui de faire vous meme un voyage par mois, par exemple lui déposer une fois et lui vous ramenera l'enfant, ça devrait couvrir les km supplémentaires

Par **cityze**, le **09/08/2011 à 11:47**

Sur le jugement y'a pas vraiment spécifié **qui** viens chercher l'enfant.
On a juste convenus entre nous oralement que l'ont ferait moitié moitié à chaque fois (je lui emmène le vendredi et lui le ramène le dimanche ou sens contraire, et que pendant les vacances c'est lui qui fait les 2 voyages)

Une autre question, vu qu'il n'y a rien de spécifié dans le jugement là dessus, suis-je en droit de lui demander qu'il fasse **toutes** les navettes ?

Par **mimi493**, le **09/08/2011 à 18:49**

[citation]Une autre question, vu qu'il n'y a rien de spécifié dans le jugement là dessus, suis-je en droit de lui demander qu'il fasse toutes les navettes ? [/citation] oui car par défaut c'est le parent qui a le DVH qui doit venir chercher et ramener mais c'est un mauvais calcul car si vous vous montrez aussi intransigeante alors que vous êtes à l'origine de l'éloignement, il pourrait obtenir du JAF que ce soit vous qui ameniez l'enfant et veniez le chercher à chaque DVH et à vos frais exclusifs.

Par **cityze**, le **09/08/2011 à 21:16**

J'ai pas dis que j'allais le faire, mais si un jour il me cherche des problèmes car je ne pourrais pas emmener le petit comme prévu pour x raison, qu'il comprenne que je suis sympa de faire la moitié du chemin alors que je n'est pas à le faire.
Merci pour vos réponse en tout cas.